

Décrets

Gouvernement du Québec

Décret 1163-97, 10 septembre 1997

CONCERNANT l'exercice des fonctions de certains ministres

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre:

QUE, conformément à l'article 11 de la Loi sur l'exécutif (L.R.Q., c. E-18), soient conférés temporairement les pouvoirs, devoirs et attributions:

— du ministre d'État des Ressources naturelles, ministre des Ressources naturelles et ministre responsable du Développement des régions, des Affaires autochtones ainsi que de la Réforme électorale et parlementaire à madame Denise Carrier-Perreault, membre du Conseil exécutif, du 12 septembre 1997 au 18 septembre 1997;

— du ministre d'État de l'Économie et des Finances, ministre des Finances, ministre de l'Industrie, du Commerce, de la Science et de la Technologie et ministre du Revenu à monsieur Jacques Léonard, membre du Conseil exécutif, du 11 septembre 1997 au 20 septembre 1997;

— du ministre d'État à la Métropole à monsieur André Boisclair, membre du Conseil exécutif, du 12 septembre 1997 au 24 septembre 1997.

Le greffier du Conseil exécutif,
MICHEL CARPENTIER

28566

Gouvernement du Québec

Décret 1164-97, 10 septembre 1997

CONCERNANT le Comité ministériel de l'emploi et du développement économique

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre:

QUE le décret 143-96 du 31 janvier 1996, modifié par le décret 1093-97 du 28 août 1997, soit modifié de

nouveau par l'addition, à la fin du deuxième alinéa du dispositif, des mots «ainsi que la ministre déléguée au Revenu».

Le greffier du Conseil exécutif,
MICHEL CARPENTIER

28565

Gouvernement du Québec

Décret 1165-97, 10 septembre 1997

CONCERNANT la ministre déléguée au Revenu

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre:

QUE le décret 1089-97 du 25 août 1997 soit modifié par la suppression dans les 7^o et 8^o lignes du deuxième alinéa du dispositif de ce qui suit: «d'une loi du Parlement du Canada imposant des droits relatifs au paiement».

Le greffier du Conseil exécutif,
MICHEL CARPENTIER

28564

Gouvernement du Québec

Décret 1166-97, 10 septembre 1997

CONCERNANT la nomination de monsieur Gaétan Désilets comme sous-ministre adjoint au ministère des Ressources naturelles, affecté au Secrétariat au développement des régions

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre:

QUE monsieur Gaétan Désilets, agent de recherche et de planification socio-économique à la Direction régionale Mauricie-Bois-Francs du Secrétariat au développement des régions, soit nommé sous-ministre adjoint au ministère des Ressources naturelles, affecté au Secrétariat au développement des régions, administrateur d'État II, au salaire annuel de 78 720 \$, à compter du 15 septembre 1997;